

Les « 5 à 7 » sont des rendez-vous organisés avec un chercheur impliqué par les thématiques que développe Profession Banlieue: une façon de rapprocher les professionnels et les chercheurs autour des questions sociales, urbaines et politiques. Carte blanche est laissée à l'intervenant de faire état d'une étude particulière ou d'apporter un éclairage spécifique sur un sujet abordé par ses travaux de recherche. □

Marc Hatzfeld est sociologue indépendant, maître de conférences à l'université de Bourgogne. Il a participé à des programmes de recherche sur le travail souterrain, les médiateurs de banlieue, les SDF.

Il a notamment publié *Tisser le lien social. Guide méthodologique et pratique des régies de quartier*, Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), 2002; et *Quand la marge est créatrice: les interstices urbains initiateurs d'emploi*, Éditions de l'Aube, 1998. □

Maquette Claire Péraro – Édité en septembre 2005



PROFESSION BANLIEUE

15, RUE CATULIENNE – 93200 SAINT-DENIS
TÉL. : 01 48 09 26 36 – FAX: 01 48 20 73 88
PROFESSION.BANLIEUE@WANADOO.FR
WWW.PROFESSIONBANLIEUE.ORG

PROFESSION
BANLIEUE

les « 5 à 7 »

n° 12

« PETIT TRAITÉ DE LA BANLIEUE »
DES MODES DE RÉGULATION MULTIPLES

MARC HATZFELD

25 JANVIER 2005

Dans son «Petit Traité de la banlieue¹», Marc Hatzfeld approche selon une méthode ethnologique l'espace original de la banlieue.

Quatre aspects de la banlieue sont développés dans le «Petit Traité»: les processus identitaires, les cultures, l'espace et les modes de régulation.

C'est sur le dernier aspect que porte ce « 5 à 7 ».

¹ Éditions Dunod, 2004.

SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'espace social des banlieues ?	4
Les valeurs comme mode de régulation	5
• Le respect	5
• La solidarité	7
• L'humilité métaphysique	8
• La lutte pour la survie	8
La « régulation de village »	9
• Des figures éminentes	10
<i>La figure féminine</i>	10
<i>Les grands frères</i>	11
<i>Les caïds</i>	11
Les régulateurs institutionnels	13
• Les bailleurs	13
• L'État	14
Les régulations savantes	17
En conclusion	19

LA question des modes de régulation est une question sensible car elle touche à l'ordre et à la loi, qui ont la réputation d'être mal ou peu respectés dans les cités. Les banlieues sont présentées par l'appareil médiatique comme des zones qui prétendent échapper aux règles générales de la République. On insiste sur la distance entre les règles de la République et celles des banlieues. On entend parler de « bandes » de jeunes (et non pas de groupes de jeunes), de violences urbaines, de zones de non-droit... Pourtant, il n'existe pas de groupe humain dépourvu de droit ; et les zones, quelles qu'elles soient, sont des zones de droit, quel que soit le sens que l'on attribue au terme de « droit » et quel que soit le droit en vigueur. Tout espace social dispose de règles, qu'elles lui soient propres ou qu'elles soient partagées. L'approche ethnologique permet de se pencher sur la manière dont cet espace particulier, cet espace social original, produit des règles qui trouvent leur place parmi les règles générales auxquelles il se soumet le plus souvent par ailleurs. Pourquoi et comment produit-il donc des règles qui lui sont propres ?

On parle de modes de régulation pour évoquer la manière dont l'espace social produit des règles. Un espace social produit donc toujours de la règle. C'est même une façon de dé-

finir une société : c'est là où un groupe humain produit des règles. En leur absence, il n'y a pas de société, les personnes sont juxtaposées mais sans relations sociales. Dès que l'on se regarde ou que l'on s'adresse la parole, on commence à produire de la règle et l'on entre dans la zone des échanges sociaux, on définit un espace social, on fait société.

On parle de règles, mais on pourrait également parler de lois au sens général, comprenant à la fois les règles cosmiques, physiques, chimiques et biologiques. Et aussi, les règles sociales et morales, celles que se donnent les personnes pour vivre ensemble. Les règles bougent, elles évoluent, mais, en dépit de leur prétention universelle, elles ne sont pas les mêmes partout, elles sont différentes d'un endroit à l'autre et elles changent constamment de sens et de forme. C'est un point important pour comprendre à la fois l'univers particulier de la banlieue et les personnes qui nous parlent des banlieues. Les commentateurs pressés s'imaginent que, parce que les règles sont différentes dans les cités, les habitants n'en ont pas. Au contraire, non seulement les cités produisent des règles, mais celles-ci sont souvent de véritables inventions. Les cités produisent des règles différentes, dont certaines sont peut-être les expérimentations en laboratoire de ré-

gulations futures. Par exemple la régulation familiale des cités produit le meilleur et le pire. Dans les cités, il existe des solidarités familiales qu'on ne trouve plus ailleurs, ainsi que des structures familiales absolument originales ; il existe aussi des fonctionnements familiaux abusifs ou oppressifs qui n'ont cours nulle part ailleurs.

C'est ce paradoxe qui sera approché ici, en considérant que la différence de contenu régulateur d'un endroit à l'autre (entre l'espace majeur et les cités) n'est pas une maladie grave. C'est un fait courant que l'on admet souvent s'agissant d'autres catégories sociales.

QU'EST-CE QUE L'ESPACE SOCIAL DES BANLIEUES ?

Le sens accordé à « banlieue » a varié au cours des siècles. Je choisis de définir les banlieues comme l'espace urbain des cités d'habitat social. À l'origine, banlieue signifiait le lieu du ban, du bannissement, l'endroit où l'on éloigne les gens ! C'est encore en partie vrai. Pour ne pas les voir ou pour les punir d'être qui ils sont, on a éloigné les habitants des cités de banlieue. Les banlieues sont de fait des lieux excentrés sur le plan urbain, tenus à distance, mais aussi bâtis et habités d'une manière particulière. Est-il grave alors que les règles ne

soient pas les mêmes ici et ailleurs ? La réponse est non – à condition que cela ne mette pas en péril l'espace de socialisation majeur que représente celui dans lequel s'inscrit la cité, que ce soit la Nation, l'Europe, la Seine-Saint-Denis, la ville...

Qui régule cet espace social ? Existe-t-il des raisons à la production de règles différentes ? Sont-elles légitimes ? Doit-on les faire durer ? Doit-on les défendre ? Une des raisons de la différence est que ces lieux sont bâtis en dehors. Pour la première fois dans l'histoire des cités d'Europe, des constructions urbaines ont été plantées en dehors de la ville-même. À partir des années 1950 et jusqu'aux années 1980-1990, on a choisi de bâtir loin, pas cher, et différemment. Cet espace si particulier sur le plan morphologique créé des différences de comportements.

La seconde raison est la grande diversité culturelle des habitants des banlieues : ils viennent du monde entier, ils ont des niveaux de culture et des postures sociales hétérogènes. Une telle diversité culturelle est extrêmement surprenante dans l'histoire des humains : il y a eu Babylone, la Rome impériale, Londres au XIX^e siècle et Chicago dans les années 1920. Et nous voici maintenant dans le 93. Cette très grande diversité culturelle exige des modes d'ajustement subtils

pour que les gens vivent ensemble, et finalement des règles originales.

Après cette première observation, il paraît opportun de se demander *qui produit les règles originales des cités et de quelle manière ?* On peut distinguer trois acteurs de régulation principaux : les valeurs, le « village » et les institutions. On parlera enfin des régulations savantes qu'élaborent, de façon beaucoup plus complexe, les projets ou les dynamiques de médiation ou de contractualisation.

LES VALEURS COMME MODE DE RÉGULATION

L'adhésion à un ensemble de valeurs détermine par un effet de solidarité de la Loi tout un système de règles. Tous les membres d'une collectivité n'adhèrent pas forcément aux mêmes valeurs, et les populations de la banlieue affirment des valeurs qui leur sont propres. Mais pas toutes, bien sûr, et loin de là. Dans ces cités, si souvent décrites comme des zones de non-droit et parcourues par des bandes, la très grande majorité des personnes souscrit aux mêmes valeurs que les habitants ordinaires des centres-villes ordinaires. Ils croient aux valeurs de la République, de la famille, et à celles du travail, peut-être plus qu'ailleurs même puisqu'ils y accèdent plus difficilement. À partir de ce socle commun, ils produi-

sent, comme chaque groupe social, des variations. Ils ont un respect révérent pour les institutions et pour les lois. La vie et les relations familiales y sont très importantes, et le respect dû aux anciens de la famille est bien assumé. Il existe également des valeurs de cohésion de la famille, les valeurs de virilité ; certaines formes d'esthétique relèvent aussi de la valeur. Par exemple, l'honneur est une valeur largement en cours dans les cités. L'honneur masculin argumente une grande part du comportement abusif des hommes à l'égard de femmes, à l'étranger comme en France. L'honneur peut être un support de l'identité collective dans un contexte de grande fragilité identitaire. Certains individus, au nom de l'honneur, sont prêts à mettre les femmes au pas, ou à museler les jeunes filles. Les valeurs du plaisir (manger, s'aimer, se parler, bien s'habiller...) sont également présentes, ainsi que celles de l'hospitalité, qui remontent souvent à des traditions lointaines et qui expriment une certaine gratitude des populations à l'égard du pays d'accueil.

D'autres valeurs sont plus spécifiques à l'univers social des banlieues :

Le respect

Cette valeur n'est pas récente et, curieusement, elle a émergé dans les banlieues d'Europe à peu près en même temps que dans les banlieues

d'Amérique du Nord et du Sud. Les chercheurs qui ont travaillé sur la question estiment que cette notion est apparue dans les années 1950. Elle n'est pas tout à fait la même dans les trois zones géographiques citées ci-dessus, mais, malgré tout, elle dispose de traits communs qui méritent d'être mis en évidence.

Le respect n'est pas simplement l'exigence d'une considération de la part de l'autre, c'est un double mouvement : à la fois un mouvement de mise à distance et un mouvement de demande de considération. La personne qui demande le respect maintient d'abord l'autre à une certaine distance, c'est-à-dire qu'elle ne veut pas de proximité immédiate. Une fois que la distance est sous contrôle, elle demande de la considération. Faute de ce double mouvement, il n'y a pas de respect. Il peut y avoir de la considération, de l'estime, de l'amitié, mais pas de respect. Dans ce sens, le respect permet la régulation et l'établissement de règles civiles relationnelles entre des personnes et des groupes différents.

La considération, dès lors que la distance est assurée, peut intervenir pour prendre en compte toutes les différences : je vous demande du res-

pect parce que je suis « Black », parce que je suis petit, parce que je suis une femme, parce que je suis originaire de Pologne ou du Bénin, parce que je ne suis pas bon à l'école, parce que je suis différent en somme... Toutes les différences peuvent être prises en compte à condition qu'on y ait mis une certaine distance : « Ne viens pas fouiller près de chez moi, regarde qui je suis et accorde-moi la considération que je mérite. » Ce fonctionnement produit des règles, celles de la mise à distance et de la demande de considération.

Le respect permet aussi la prise en compte de la différence des talents dont chacun est héritier. Ce registre est différent de celui de l'égalité créé par les révolutionnaires de 1789.

Richard Sennett², sociologue américain, a mis en évidence cette question en expliquant que le respect est une manière d'accepter l'inégale répartition des talents. La notion de respect telle qu'elle est véhiculée dans les banlieues françaises, américaines ou brésiliennes, introduit une différence importante par rapport à celle que nous connaissions jusqu'à présent. Il n'est pas le dû du faible à l'égard du fort, de l'humble à l'égard du puissant, de l'enfant à l'égard de l'adulte,

de l'élève à l'égard du professeur. Il n'est pas vertical et à sens unique, mais transversal et réciproque.

Les personnes qui demandent le respect sont souvent celles qui ne le mériteraient pas dans un système hiérarchisé. La demande de respect permet d'assumer la différence comme telle. On comprend alors que même un voyou de banlieue qui a transgressé, qui a commis une faute, qui sait qu'il a tort, demande le respect. Imaginez toutes les règles que cela peut produire si l'on fonctionne dans un univers social dans lequel le respect est admis et partagé par tout le monde. Le respect est, en ce sens, le produit de l'inventivité, des tensions, des problèmes des hommes et des femmes qui vivent dans les quartiers tant dans les relations de groupe culturel à groupe culturel que dans les rapports avec le système institutionnel et la population de l'espace majeur.

La solidarité

Dans les banlieues, on parle moins souvent de solidarité que de respect, mais c'est une valeur de pratique bien vivante et assez originale. Lors d'une enquête de terrain récente, les habitants que j'ai rencontrés m'ont parlé d'une existence très solidaire : si quelqu'un est malade, on l'aide ; si quelqu'un est en difficulté familiale, on prend de ses nouvelles ; on s'occupe

des personnes âgées ; les femmes ont leurs réseaux et s'organisent pour garder les enfants des unes et des autres (dans les beaux quartiers, cet esprit solidaire est rare).

Une dame de 80 ans me disait : « Jamais je ne partirai d'ici. Ici, je suis tranquille ! Si je suis malade, si je n'ai pas été deux jours de suite dans la rue, on vient taper à ma porte pour me demander si je vais bien. » Au Val-Fourré, une autre me racontait : « Un de nos copropriétaires n'est pas revenu d'Algérie alors qu'il y avait eu un tremblement de terre. Nous avons téléphoné partout pour avoir de ses nouvelles. »

Ces comportements assez courants dans les banlieues produisent de l'estime, une qualité de relations et finalement des règles. Ce n'est pas seulement de la générosité inter-individuelle, car la solidarité met en jeu une notion et contribue à construire de façon positive une réalité sociale qui est familière aux professionnels qui travaillent dans ces quartiers : celle de communauté.

Dans quel espace, en effet, est-on solidaire ? Dans un espace familial, que l'on connaît, dans lequel la solidarité va être nourrie d'affectivité et susceptible de réciproque. Dès lors, ce que l'on appelle une communauté s'est créée. Les groupes communautaires

² *Respect de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Albin Michel, 2003.

sont variables d'un lieu à l'autre. Ils sont, beaucoup moins qu'on ne le croit, organisés autour de systèmes religieux ou d'appartenances dites ethniques. Ils sont le produit de solidarités organisées localement. Les solidarités qui se développent dans les cités ont une forme particulière, celle de la nécessité, de l'estime réciproque et de l'attention portée à l'autre.

L'humilité métaphysique

Il y a trois siècles, l'Europe avait une dimension métaphysique forte, dimension qui s'est épuisée lentement depuis le siècle des Lumières. Les habitants des banlieues évoluent pour leur part dans des modes de pensée très marqués par la métaphysique. Ces modes de pensée sont très divers dans leurs formes: entre les shintoïstes qui viennent de la côte de Canton, les Africains animistes, les musulmans du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord, les Grecs orthodoxes, les bouddhistes du Cambodge ou du Sri Lanka... Ils sont différents, mais ils ont en commun la prise en compte de l'univers métaphysique. Cette prise en compte produit de la règle dans la mesure où elle rend les humains modestes par rapport aux conditions de leur réalité. Pas seulement.

Karl Marx avait énoncé un rapport entre la religion et le peuple souvent

mal compris: « La religion est l'opium du peuple. » On le comprend comme si c'était une drogue pour le peuple. Cela signifie plutôt que le peuple a une vie difficile, qu'il souffre dans son âme et dans sa chair et que la religion lui est un baume. Dans les banlieues, des personnes souffrent beaucoup, et la religion est un « opium » non pas dans le sens où elle abrute et endort, mais dans le sens où elle atténue les douleurs de l'existence. On peut ajouter que toutes les religions ne sont pas fondamentalistes, certaines apportent de l'esthétique et de la relation. Les espaces des banlieues sont régulés en partie par une présence métaphysique diffuse, assez métaphorique, esthétique, généreuse, dans laquelle il se passe beaucoup de choses.

La lutte pour la survie

Les trois valeurs précédemment évoquées sont plutôt positives. La quatrième, importante, attachée à la condition populaire, introduit de la tension entre les trois premières, c'est celle de *la lutte pour la survie*. Les conditions de survie dans les cités de banlieue sont rudes et la lutte est quelquefois sauvage: elle passe par les épreuves redoutables de l'embauche, des salaires minimaux et des transports, mais aussi par des activités transgressives, des comportements défendus; et s'y exprime alors le contraire de la solidarité.

À l'examen de ces valeurs, on comprend que des contradictions existent entre elles et qu'elles ne jouent pas dans le sens de la production d'une règle homogène. Elles produisent des règles dont le caractère vivant introduit de la contradiction. Cependant, les tensions majeures dont les cités sont l'objet ne viennent guère de ces contradictions. Une grande partie des désordres actuels des cités est le produit direct des tensions liées à la pauvreté. Un des grands facteurs d'insurrection, au sens propre, des cités est dû à ce qu'à peu près dix millions de personnes en France sont maintenus de façon extrêmement savante par un ensemble de dispositifs financiers et sociaux dans un état juste au-dessus du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est la limite de la capacité de survie. Le système institutionnel dans sa généralité maintient cet équilibre sous tension et cela fonctionne. Cet état engendre de la part de certaines populations vivant dans les banlieues des réactions qui tendent spontanément vers l'insurrection. Les valeurs fortes que nous venons d'énoncer contribuent largement à réguler la tension sociale de sorte à éviter l'éclatement insurrectionnel.

LA « RÉGULATION DE VILLAGE »

Les cités sont des espaces relativement fermés et petits correspondant à la surface géographique et sociale de celle d'un village dans lequel s'établissent des relations intimes et quotidiennes. Le sociologue Henri Mendras³ qui a beaucoup étudié les sociétés paysannes observait comment les gens se régulent dans le quotidien et il notait que, dans les villages, les régulateurs institutionnels sont souvent absents. En France, dans certains villages, les gendarmes ont un rôle plus bienveillant que coercitif et ils interviennent rarement dans les conflits, les habitants se régulent eux-mêmes. Mais comment? Par ce que l'on appelle le regard collectif. Mendras déclarait: « Une des caractéristiques des villages est que, lorsque vous commencez à y interroger les gens, la première chose qu'ils vous disent c'est: "Ici, tout le monde se connaît" ». Ils le disent avec un air entendu qui laisse comprendre qu'ils se débrouillent. Cela signifie que tout le monde se connaît et se surveille.

Dans un film qui se passe dans l'Italie du Sud des années 1960, un homme vient en ville pour enquêter sur un meurtre. Les gens lui répondent:

³ *Les Sociétés paysannes*, Gallimard, rééd. 1995.

« *Tutti amici* » (ici, on est tous des amis). Il y a eu un meurtre, mais on est tous des amis... Les deux affirmations sont vraies. Cela signifie que oui, il y a eu un meurtre, mais on s'occupe de cette affaire. On sait pourquoi il y en a eu un et, maintenant, s'il faut punir, on punira, et s'il ne le faut pas, on ne punira pas... C'est cela le regard collectif. On se connaît tous et l'on se surveille: si tu voles la pomme du marchand, je le sais. Si tu ne vas pas à la mosquée, je le sais. Si tu parles mal de ta mère, je le sais. Les banlieues sont des endroits où l'on fonctionne un peu comme cela. Pas exactement comme dans le village de Sicile, mais un peu.

Du point de vue de l'organisation spatiale, la banlieue est une ville transparente, on y voit tout ce qui s'y passe. Du troisième ou du sixième étage, on se penche et on observe un espace considérable. Roland Castro parle à cet égard de « figure infernale de l'organisation de l'espace ». Cela signifie qu'il est infernal d'y vivre car on y est toujours sous surveillance. L'idée du regard collectif est vraiment celle du regard qui scrute: vous êtes sous le regard, sous surveillance. La surveillance produit des effets pervers considérables que rend bien l'expression de figure infernale: pas de solitude, pas de secret, il ne reste aux adolescents que les caves et la nuit pour s'échapper. Mais ce regard contribue aussi et d'abord à contrôler la transgression: je ne vole pas la pomme,

je fais le ramadan, je brûle le feu rouge parce que la règle locale est de ne pas s'arrêter. Finalement, l'obéissance à la règle collective locale permet de vivre ensemble sans empiéter sur les territoires des uns et des autres.

Des figures éminentes

Ce regard ne suffirait pas s'il n'était accompagné de figures éminentes qui mettent en évidence son caractère collectif. Ce sont d'une part des *régulateurs naturels*, des figures charismatiques, c'est-à-dire des personnes dont l'autorité dépasse celle des autres comme, par exemple, le vieux sage africain. Cette figure existe dans les banlieues, c'est un individu qui a une autorité naturelle, à qui l'on fait confiance pour résoudre des problèmes, que l'on consulte. Jusqu'aux années 1950, les tenanciers de bistrot, les curés et l'instituteur tenaient ce rôle dans les villages. Alors que cette figure a disparu en ville, elle existe et s'assume dans les banlieues derrière le visage de personnages charismatiques parmi lesquels, outre le vieux sage africain, on trouve l'ancien prêtre ouvrier, la militante associative acharnée mais aussi le jeune prof qui s'est installé dans la cité, le pharmacien qui a juré qu'il y resterait, etc.

• La figure féminine

Dans les cités, les femmes sont moins aspirées par la nécessité du travail sa-

larié. Bien souvent, ce sont les hommes qui ont eu le geste d'immigration et, même dans les familles d'origine française, ce sont eux qui assument la responsabilité financière du ménage. Les femmes ont investi le sens du relatif dans la négociation avec l'institution et elles essaient de temporiser la tension qui peut exister entre les populations et l'institution. Certains intervenants sociaux l'ont vite compris en soutenant l'apparition, dans les années 1980, des femmes-relais, fines médiatrices, intermédiaires entre la population et le système institutionnel, entre les différents groupes culturels ou ethniques. Elles sont une invention de la vie des quartiers.

• Les grands frères

Pour des raisons culturelles et historiques, les aînés des grandes fratries qui vivent dans les banlieues ont développé la capacité de réguler leurs petits frères. De ce fait, dès lors qu'on leur reconnaît ce rôle, ils peuvent l'étendre de l'espace familial à l'espace social général où il prend le relais de l'autorité institutionnelle quelle qu'elle soit (scolaire, gestionnaire, policière, sportive, etc.). Les institutions ont d'abord usé avec astuce et délicatesse de l'ascendant du grand frère sur les très jeunes turbulents si vite enclins à la violence. Puis, devant les succès remarquables et faciles du stratagème, il leur est arrivé

d'abuser de l'investissement des aînés qu'ils ont parfois placés dans des postures impossibles, coincés entre leurs tentations transgressives, des conditions de travail aussi difficiles que peu gratifiantes et le désir sincère d'apporter leur contribution régulatrice. L'image du grand frère médiateur est devenue une aubaine pour certains.

Les jeunes médiateurs sont choisis en fonction de critères ethniques, d'appartenance au quartier et d'ascendant personnel, autant de repères qui ne correspondent pas du tout aux règles d'embauches habituelles. C'est une des raisons pour lesquelles ils jouissent d'une image plutôt négative auprès de ceux qui restent attachés aux fonctions et rôles régulateurs classiques que sont la police et l'autorité instituée en général: « Ces mecs-là, ils traînent dans la rue, ils sont payés à rien faire »... Il reste que le principe est fort lorsqu'il permet d'introduire de la médiation. Bien encadrés et professionnellement considérés, ils sont (seraient) de formidables régulateurs sociaux. Si ce ne sont eux, ce sont leurs contraires qui prennent le dessus, les caïds.

• Les caïds

Ils existent, ce sont les petits chefs locaux, souvent venus d'ailleurs, généralement gestionnaires d'affaires lucratives dont ils sont les seuls à profi-

ter, ils utilisent la cité comme cadre protecteur. Ils ont un effet régulateur incontestable dans les cités sur lesquelles ils ont jeté leur dévolu. Les policiers, élus ou bailleurs savent qu'un quartier qui est soumis à ce qu'on appelle « l'ordre du deal » est un quartier pacifié; et il leur arrive parfois d'en profiter: de se servir, de fait, des caïds comme d'auxiliaires du maintien de l'ordre; de régulateurs par substitution. Ces situations reposant sur des règles parfaitement transgressives et souvent d'une grande violence sont parfaitement réelles et même assez courantes si l'on y inclut les micro-espaces que constituent les cages d'escalier squattées et les nombreuses emprises de clans, groupes, bandes sur des espaces publics comme privés. Elles correspondent à une véritable logique régulatrice. L'erreur serait de considérer que leur existence est le fait accepté de la population. C'est, à l'inverse, une règle qui se retourne contre la majorité des habitants et sur laquelle l'effet ordinaire de la régulation de village n'a plus de prise. C'est sa limite, à la fois proche et dangereuse.

Sur quoi repose finalement cette régulation de village? Qu'est-ce qui en fait le ressort? C'est que les habitants se parlent. La parole est beaucoup plus fluide dans les cités de banlieue qu'elle ne l'est ailleurs. L'art de la conversation, de la relation de voisinage et de

l'adresse y est très élaboré. À Paris, par exemple, les gens ne savent plus se parler. Ils sont timides, gênés, et deviennent vite agressifs, ils ne possèdent plus l'art de l'interpellation gracieuse, de la blague qui détend le malentendu, de la gentillesse. Pour de nombreuses raisons dont le développement des techniques d'information, en cinquante ans, les Français ont perdu l'habitude de se parler.

Dans les quartiers de banlieue, les personnes savent investir une parole farceuse, une parole gratuite, une parole aimable mais aussi une parole éducative ou une parole citoyenne: on ose interpellier un enfant qui fait des bêtises ou un voisin qui se comporte mal. L'intérêt du regard collectif est qu'il est quelquefois investi et soutenu par les figures éminentes évoquées plus haut, mais aussi pris en relais par la parole et l'action associative. L'acteur associatif, très présent dans les banlieues, prend le relais de cette interconnaissance de village. La première mesure de la vitalité régulatrice d'un quartier tient à sa densité associative.

Cependant, les cités ne sont pas les villages qu'a observés Mendras. D'une part, à la différence du village, les personnes qui vivent dans la banlieue sont souvent nées ailleurs et disposent de ressources traditionnelles différentes les unes des autres. Elles n'ont, dans la

précision rituelle comme dans les références traditionnelles, que peu de ressources communes. Néanmoins, elles disposent quand même de points communs forts: la plupart sont d'origine rurale et sont exilées. Ces deux dimensions les solidarisent et accélèrent la reconstruction d'un espace commun. Autre différence d'avec le village de Mendras, le *turn-over* est important, les individus ne restent pas longtemps, pas toujours suffisamment pour bien se connaître. Néanmoins, une atmosphère que l'on pourrait qualifier de villageoise règne dans les cités. Ce caractère villageois peut être poussé à l'extrême et développer des attitudes oppressives comme la contrainte stricte à certains rites religieux. Les athées sont certainement plus nombreux que les croyants et surtout que les bigots parmi la population d'origine musulmane. Mais la surveillance d'un regard collectif tatillon leur rend presque impossible pour l'instant de poser de la distance, encore moins de la désinvolture, à l'égard des rites et des attitudes convenues.

LES RÉGULATEURS INSTITUTIONNELS

Les bailleurs

Dans les banlieues, les bailleurs sont les gestionnaires de territoires considérables. Ils sont héritiers d'une

vieille tradition européenne, venue de l'Ancien Régime, qui est celle de la gestion de la rente foncière. La rente foncière offre un rendement sûr mais faible, ce qui oblige les bailleurs à maintenir d'une main de fer, en l'état, l'outil de production: faire rentrer les loyers et limiter les dégradations... Les bailleurs ont une tendance naturelle à faire appliquer une règle assez rigoureuse.

Lors d'une visite dans l'Est près de Nancy, j'ai appris qu'il y a dix ans à peine y sévissait un « régent », personnage issu tout droit de l'Ancien Régime, qui était salarié du bailleur local. Le régent faisait respecter un ordre rigoureux, connaissait chacun, collait des amendes aux locataires en infraction et, curieusement, il était respecté et même estimé par la population. En l'occurrence, le bailleur produisait de la règle partagée: il faisait en sorte non seulement que les loyers soient versés à temps mais aussi qu'il n'y ait pas de dégradations, pas de disputes de voisinage, pas d'histoires...

Il arrive à des bailleurs d'interpréter leur pouvoir régulateur de façon large: certains ont pu imposer pendant des décennies à des locataires de prendre à leur charge le coût d'investissement et d'entretien du chauffage. La plupart des bailleurs sont scrupuleux et respectueux, et il est

important de souligner que le bailleur est une puissance régulatrice, il a le pouvoir de produire des règles. La seule présence des gardiens produit de la règle et les bailleurs ont compris l'intérêt de professionnaliser cette présence et de confier à ces gardiens des fonctions médiatrices.

L'État

L'État est un régulateur paradoxal. Entre les années de construction des cités et la fin des années 1980, la présence de l'État s'y est faite aussi discrète que possible. Il s'est retiré physiquement de cet espace et, du coup, il y a aussi retiré sa règle, laissant d'autres règles s'installer à leur place. Le régulateur institutionnel majeur est relativement absent, connaît mal les cités et y accumule les maladroites.

De temps en temps, il se rappelle à l'ordre et exige tout d'un coup que les règles soient appliquées ici comme ailleurs. Après Chevènement et Pasqua, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, a soudain décidé d'investir les banlieues de la règle républicaine. Cela peut passer pour une marque de respect, et beaucoup d'habitants l'ont accepté de cette façon : « Vous faites partie du collectif national, vous êtes capables d'obéir à la même règle. Vous mettez le casque parce qu'il est dangereux de rouler sur des mobylettes à quatorze ans

sans casque. Vous vous arrêtez aux feux rouges parce que des enfants vont revenir de l'école et traverser la rue », etc. La première difficulté est que, lorsque la règle est rappelée de façon soudaine et brutale, elle n'est pas comprise. La deuxième est que les personnes avaient pris l'habitude de règles différentes. Certains habitants expliquent alors à des policiers incrédules que la cité c'est chez eux et qu'ils n'ont rien à leur dire. Mais il y a plus grave dans le comportement des régulateurs de l'État que sont les policiers.

L'État, par sa police, manque quelquefois du respect élémentaire sur lequel devrait reposer son autorité. Les policiers devraient avoir la même considération pour tous, quel que soit le milieu social et l'apparence. Beaucoup de policiers s'en dispensent en banlieue, tutoient assez grossièrement quiconque est jeune et basané, rudoient facilement ceux qu'ils estiment vulnérables, affichent une rudesse le plus souvent hors de mise.

Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, a mis en évidence un des paradoxes du rôle de l'État, à savoir que « l'on respecte la loi à condition que la loi vous protège ». Pour l'instant, la loi ne protège pas certaines des populations des cités qui ont tendance, du coup, à s'y soustraire. Dès que la loi protégera les

personnes comme elle devrait le faire, elles y obéiront sans marchander.

Dernier paradoxe : la présence policière est souvent provocatrice de pagaille. Là où elle devrait porter de l'ordre, sa seule apparition engendre du désordre. Dans de nombreuses cités, la police se comporte comme les adolescents, dans une espèce de surenchère où son seul enjeu est non plus d'apporter de l'ordre mais de marquer un point contre la bande de voyous qui la provoque avec malice.

L'absence récurrente de l'État ne concerne pas la seule police, elle se manifeste aussi par un désert symbolique. Jusqu'au XX^e siècle, les églises, les statues, les mairies, les lycées, les marchés marquaient symboliquement les villes ; puis les gares, les grands musées et les universités. Or les banlieues sont extrêmement pauvres en marquages symboliques : parfois une sorte d'église, une statue, un lycée au nom prestigieux, c'est bien le bout du monde. Pourtant, il suffit parfois de très peu pour marquer la ville. Le Franc-Moisin à Saint-Denis, qui est une cité pauvre et mal considérée, est cependant habillée d'un vrai mobilier urbain, les trottoirs sont en grès, les équipements pour enfants sont de bonne qualité, on y lit des formes qui rappellent la ville, des esquisses de formes urbaines. C'est un minimum,

mais c'est beaucoup plus que dans la plupart des cités.

Une ville est faite de flux de toutes sortes et en tous sens, de matière bâtie et solide, mais aussi de symboles. Sans symboles, privés des flux marchands, il ne reste aux banlieues que d'abriter les humains pour la nuit et d'attendre que les temps changent. C'est peu pour faire de la ville et pour les gens qui y vivent ! Les sociétés qui vivent dans les banlieues ne peuvent pas se contenter d'une ville absente de symboles. Si l'État n'est pas visible dans le quotidien, s'il n'est pas marqué dans le rapport à l'habitat, il n'est forcément pas pris en considération et peu respecté.

L'État ne se contente heureusement pas de ses régulateurs officiels, police et justice, pour produire et diffuser de la règle. Les missions éducatives, médicales, sociales, administratives, qu'il se donne lui permettent de diffuser de la règle d'une façon beaucoup plus subtile et selon un mode qui ressortit plus de l'échange.

La mission de l'Éducation nationale est éducative, mais on en attend, comme de tout acteur social important, qu'il produise et diffuse ses règles. Il n'est pas question de traiter ici de la performance pédagogique de l'école mais de son efficacité régulatrice. L'école est un régulateur impor-

tant des banlieues. C'est, dans les cités, un lieu dans lequel sont strictement appliquées des règles d'égalité de traitement entre garçons et filles, entre gens d'origines ethniques différentes, entre enfants de tous âges. C'est un lieu où règne la règle de gratuité. C'est enfin un lieu de socialisation où se confrontent des personnes dont les statuts différents prennent du sens dans la mise en œuvre du grand projet éducatif de la République. L'école est encore une île de diffusion des règles générales à l'intérieur du système des banlieues et elle met en évidence à l'ensemble de la population la possibilité que, dans un espace circonscrit, à des périodes données de la semaine ou de la journée, les règles générales de la société civile sont respectées, comprises et appliquées.

La Poste est un autre acteur important, pour les gens qui viennent d'ailleurs, parce que c'est un espace qui permet la relation avec cet ailleurs. Elle gère correctement l'argent des pauvres, avec dignité et discrétion. Elle diffuse par sa présence et l'attitude de la plupart de ses agents une logique de service public qui se traduit par des gestes de soutien, d'aide, d'interprétation, de traduction, souvent des gestes et des paroles qui échappent aux logiques libérales de l'efficacité productrice pour diffuser de la règle solidaire au nom de la

collectivité nationale. Ainsi contribue-t-elle à réguler.

De même, la PMI (Protection maternelle infantile), la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), dans une moindre mesure l'ANPE et d'autres acteurs institutionnels. On peut se demander, à la volée, que deviendront ces fonctions régulatrices quand les institutions qui les mettent en œuvre seront privatisées?

Acteurs plus ordinaires – encore que la Poste et l'école produisent de la régulation parfois d'une façon plus subtile qu'il n'y paraît –, les commerces sont de curieux régulateurs qui, par leur seule présence, contribuent à diffuser les règles qui touchent à la circulation et à la diffusion de cette curieuse marchandise qu'est l'argent. Sans parler du rôle éminent de certains tenanciers de bistrot, des médecins et des infirmiers, de certains prêtres aussi, des épiciers chinois et arabes, des coiffeurs et de quelques autres professionnels attachés au lieu et à sa population. Pour peu qu'un centre commercial soit habité par des acteurs comme la Poste, la police, des commerces, l'ANPE, un centre social ou une régie de quartier, il devient le centre géographique de la diffusion d'un ensemble de systèmes régulateurs. Le croisement de ces systèmes contribue déjà à relativiser la règle et à l'intégrer par un effet de compro-

mis. Souvent, dans une cité, un centre commercial, même triste ou moribond, est un très précieux acteur de la socialisation. C'est lorsqu'il a disparu que l'on mesure rétroactivement ses vertus régulatrices et sa fonction de vecteur des rencontres, de producteur de socialisation.

LES RÉGULATIONS SAVANTES

À côté de ces régulateurs institutionnels ou para-institutionnels, d'autres acteurs mettent en œuvre des modes de régulation adaptés ou même ajustés: beaucoup plus complexes et subtils, à la mesure des besoins de la société mosaïque et tendue des cités. Au fil des ans, dans ce vieux pays habitué depuis toujours à recevoir des gens venus d'ailleurs, et familier des révoltes et des batailles sociales, des modes de régulation conçus par le système institutionnel mais largement partagés par les initiatives citoyennes et les acteurs bénévoles se sont mis en place. C'est ce que je nomme des régulations savantes, car elles produisent des règles fort élaborées selon des méthodes engageant de nombreux acteurs sur des parcours délicats. Parmi ces acteurs, il convient de citer, entre autres, les centres sociaux, les régies de quartier, les clubs de prévention et les missions locales. Leur action continue est à la fois médiatrice et régulatrice. Ce sont des acteurs savants.

Pourquoi savants? Parce qu'ils ont adopté des systèmes élaborés de régulation qui reposent sur les deux outils méthodologiques que sont la médiation et la contractualisation.

La médiation consiste à introduire une dynamique de relation triangulaire dans un système, dynamique qui permettra au système de s'ajuster, d'assurer l'échange entre les acteurs du système. Par exemple, les régies de quartier imposent à leur conseil d'administration la participation d'élus, de bailleurs et d'habitants. Sans ces trois acteurs, il n'y a pas de régie de quartier. Ces trois acteurs discutent ensemble du quartier parce qu'ils ont des points de vue différents les uns des autres dont chacun sait que les autres sont légitimes et nécessaires. Tant qu'ils discutent, cela fonctionne, et le quartier est en partie co-géré par habitants, élus et bailleurs sociaux.

Les missions locales introduisent dans un jeu de diffusion de l'emploi les élus, l'appareil de l'emploi et le milieu associatif représentant les habitants. C'est un système de médiation active qui permet l'interaction et les rencontres nécessaires à ce que les jeunes des cités trouvent parfois de l'emploi. C'est la médiation, la première méthode de régulation savante, qui produit (en l'occurrence) les règles du partage des responsabili-

tés dans la gestion de ces deux questions que sont l'habitat et l'emploi.

La contractualisation repose sur l'idée que, pour que des acteurs respectent les règles, il faut qu'ils aient contribué à les produire; et que les meilleurs règles ne viennent pas d'une loi qui serait la même pour tous et toujours, mais d'une loi qui serait ajustée à la situation concrète. La meilleure manière de produire la règle est donc de passer un contrat avec l'autre ou les autres. Le code civil stipule que les contrats ont force de loi pour ceux qui les ont signés. Les objets du contrat peuvent être différents: ils peuvent porter sur toutes les questions qui rythment la vie des habitants dans les cités.

Les meilleurs exemples de cette logique de contractualisation au niveau du fonctionnement social élémentaire sont les clubs de prévention. Les éducateurs spécialisés des clubs de prévention ont affaire aux jeunes en très grande difficulté d'intégration sociale, ceux que l'on donnerait bons pour des trajets récurrents vers la prison et l'hôpital. Le cœur de leur action consiste à passer avec ces jeunes des contrats engageant l'éducateur à aider et à soutenir le jeune sans le dénoncer; et le jeune à des pénétrations progressives dans les normes de la socialisation ordinaire: l'école, la famille, le travail, le voisinage. Lors-

qu'un club de prévention passe un contrat avec un jeune en difficulté, le jeune en est un co-acteur ou un co-auteur.

On retrouve au niveau institutionnel cette même logique de contractualisation qui engage l'État, la commune, le département, les associations locales et d'autres acteurs dans des initiatives éducatives, culturelles, économiques. C'est une logique adaptée à la situation, engageant personnellement les acteurs signataires et située dans le temps en fonction d'objectifs clairement identifiés, qui produit des règles locales. C'est ce que le jargon de la politique de la ville nomme le partenariat, modalité légale plus originale qu'il n'y paraît et dont les vertus liés à la responsabilité contractuelle diffuse jusque dans la population le principe de citoyenneté. Il est d'ailleurs remarquable que les modalités contractuelles inventées par la politique de la ville pour les quartiers en difficulté aient servi de modèles à la construction de règles dans d'autres secteurs de la société.

EN CONCLUSION

Les cités de banlieue sont loin d'être les zones de non-droit que suggèrent parfois quelques journalistes et politiciens pressés. Ce sont au contraire des espaces hautement régulés. Par

ailleurs, ce ne sont pas, et de loin, le seul espace social à bénéficier de règles originales. Mais la distance introduite par le système régulateur des cités avec l'espace social majeur pose bien sûr la question de l'homogénéité du fonctionnement social et celle de la cohésion.

Ce qui ressort de la plupart des observations actuelles est que, pour l'instant encore, la très grande majorité des habitants des cités est déterminée à participer au mouvement d'intégration vers un système régulier partagé. La difficulté qui se présente aujourd'hui est de combiner, d'associer, d'inclure sans détruire, de respecter les spécificités sans altérer l'aspiration collective.

En somme de jouer subtilement avec une configuration complexe où tous les acteurs sont attendus dans la convergence; et non pas les seuls locataires, déjà largement marginalisés, des cités. □